

## SPÉCIAL STATIONNEMENTS

Tel qu'annoncé dans la dernière édition de *La VIETrine express*, voici un numéro spécial concernant la tarification liée aux stationnements du CIUSSS de l'Estrie – CHUS. Cette tarification découle de la Politique sur la gestion du parc de stationnement et la mobilité durable, adoptée en décembre dernier par le conseil d'administration de l'établissement.

S'adressant tant à la communauté du CIUSSS de l'Estrie – CHUS qu'aux visiteurs, la politique a été élaborée avec le souci, entre autres, d'offrir une tarification raisonnable et équitable et d'assurer une utilisation optimale de nos ressources. Elle entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017.

### PRINCIPES SOUTENANT LA NOUVELLE TARIFICATION

Les tarifs ont été déterminés sur la base des principes suivants :

- Équité
- Assurer l'autofinancement du parc de stationnement selon les règles établies par le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Tenir compte de l'environnement du parc de stationnement (milieu urbain ou non);
- Considérer la valeur marchande des stationnements avoisinants;
- S'inspirer de la tarification adoptée par d'autres établissements pour un parc de stationnement situé dans un environnement similaire;
- Tenir compte du type de clientèle desservie;
- Augmenter les tarifs annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation.

## VOLET MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS

### Une politique qui s'adresse à tous, peu importe l'établissement d'origine et le port d'attache actuel

Tous les membres de la communauté du CIUSSS de l'Estrie – CHUS utilisant régulièrement le parc de stationnement devront être munis de l'un des cinq types de permis de stationnement dont un seul, le permis incitatif, sera gratuit.

#### LE PERSONNEL

Pour le personnel, le paiement du permis de stationnement se fera par prélèvement à la source, selon un tarif établi en fonction des heures travaillées, jusqu'à concurrence d'un maximum par semaine. Le permis se renouvellera automatiquement au 1<sup>er</sup> avril de chaque année, à moins d'avis contraire de la part du détenteur.

#### LES STAGIAIRES

Pour les stagiaires, le tarif est établi en fonction des heures prévues au stage pour la période du stage approuvé par la DRHCAJ selon les mêmes tarifs que pour le personnel.

#### LES BÉNÉVOLES

Pour les bénévoles de l'établissement, un permis de stationnement sera émis gratuitement.

#### TOUT AUTRE MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ INTERNE

(Médecins, chercheurs, résidents en médecine, étudiants, personnel de la FMSS, membres des instances officielles et toute autre personne jouant un rôle actif dans l'établissement)

Pour les autres membres de la communauté du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, le tarif est établi sur une base annuelle d'un employé à temps complet, soit du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de chaque année.

### Deux zones, deux types de tarification

Afin de déterminer la tarification pour les visiteurs et la communauté interne, toutes les installations ont été classées en deux zones.

#### ZONE 1

Toutes les installations situées à Sherbrooke et à Granby ainsi que les installations Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins (incluant l'Édifice Chelsea) et Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog (installation de Magog).

#### ZONE 2

Toutes les installations du Val-Saint-François, des Sources, du Haut-Saint-François, du Granit, de Memphrémagog, de Coaticook, de La Pommeraie et de la Haute-Yamaska non mentionnées dans la zone 1.

## VOLET MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS (SUITE)

### Types de permis

Notez que ces permis ne s'adressent qu'aux membres de la communauté du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, et qu'aucun ne donne accès aux stationnements des visiteurs.

**STATIONNEMENT INCITATIF (I)** : ce permis est valide uniquement dans les espaces de stationnement incitatif du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, soit les stationnements situés hors site et nécessitant l'utilisation d'un autre moyen de transport collectif.

**STATIONNEMENT GÉNÉRAL ZONE 2 OU ALTERNATIF (AL-Z2)** : ce permis est valide dans tous les espaces de stationnement de la zone 2, les stationnements alternatifs (lesquels sont situés hors site mais à distance de marche) et les stationnements incitatifs du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

### STATIONNEMENT GÉNÉRAL ZONE 1 (G) :

ce permis est valide dans tous les espaces généraux en zones 1 et 2 situés autour du ou des bâtiments de l'installation, les stationnements alternatifs et les stationnements incitatifs du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.



### STATIONNEMENT DE PROXIMITÉ\* (SP) :

ce permis est valide dans tous les espaces de stationnement du CIUSSS de l'Estrie – CHUS dont ceux situés à proximité des principaux accès au bâtiment dans certaines installations.

**STATIONNEMENT RÉSIDENCE (R)** : ce permis est réservé aux locataires des résidences étudiantes de l'Université de Sherbrooke, situées à l'Hôpital Fleurimont, et permet de se stationner à proximité des résidences. Il est vendu au même tarif que le stationnement général zone 1 et donne les mêmes privilèges.

*\*Comme le nombre de ces espaces de stationnement est limité, les permis SP seront offerts en priorité aux personnes détenant actuellement ce type de permis. Une liste d'attente sera instaurée pour les autres membres de la communauté du CIUSSS de l'Estrie – CHUS désirant s'en prévaloir.*

## TARIFS APPLICABLES

Type de permis	Tarif à l'heure travaillée	Tarif maximum par semaine	Tarif maximum par an
Incitatif (I)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Général zone 2 ou alternatif (AL-Z2)	0,1255 \$	2,64 \$	137,50 \$
Général zone 1	0,2510 \$	5,27 \$	275 \$
Proximité (SP)	0,5020 \$	10,54 \$	550 \$
Résidence (R)	0,2510 \$	5,27 \$	275 \$

La période de renouvellement et d'achat d'un permis de stationnement se déroulera du 1<sup>er</sup> au 28 février dans toutes les installations. Surveillez *La VIEtrine express*, l'intranet, les babillards et votre courriel!

Pour obtenir tous les détails, notamment sur les déplacements inter-installations et sur la tarification pour les visiteurs, ou encore pour consulter la politique, visitez l'intranet : **Espace Employés | Stationnements**

La *VIEtrine express* est publiée par la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

#### Vous avez des sujets à proposer?

Écrivez-nous à [journal.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca](mailto:journal.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca)

Informations complémentaires à [santeestrie.qc.ca](http://santeestrie.qc.ca)

Icônes créés par [www.flaticon.com](http://www.flaticon.com)

## BON À SAVOIR

- Plusieurs options de mobilité durable s'offrent à vous, consultez la section de l'intranet consacrée aux stationnements.
- La signalisation sera changée progressivement et de façon minimale.
- Les barrières des guérites seront levées, donc les cartes d'accès ne seront plus nécessaires pour accéder aux stationnements.

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de l'Estrie – Centre  
hospitalier universitaire  
de Sherbrooke

Québec